

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 21- Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-03

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEURS : BUDGET COMMUNE

VU le Code Général des collectivités Territoriales,
VU le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
VU les états de demande d'admission en non-valeurs s'élevant à 3133,38 euros pour la commune d'Unieux et 3,98 euros pour l'eau (état arrêté à la date du 5 juillet 2024) et transmis par Madame la Trésorière Principale,

CONSIDÉRANT que Madame la Trésorière Principale a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers sont, soit insolvable, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant de la créance est inférieur au seuil des poursuites,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **ADMET** en non-valeurs les titres de recettes dont le montant s'élève à 3133,38 euros pour la commune d'Unieux et 3,98 euros pour l'eau (état arrêté à la date du 5 juillet 2024) étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,

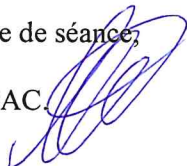
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au compte 6541.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC



Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation

la Directrice Générale des Services

Marianne PERROT

